

Première modification en date du [6] mars 2025
du document d'information en date du 4 mars 2025



Région des Pays de la Loire
Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

La présente modification (la **Modification**) complète et doit être lue conjointement avec le document d'information en date du 4 mars 2025 (le **Document d'Information**), préparé par la Région des Pays de la Loire (la **Région** ou l'**Émetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 2.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*).

Les termes définis dans le Document d'Information ont la même signification dans la présente Modification.

Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 dont les dispositions ne s'appliquent pas à l'Émetteur et n'a donc pas fait l'objet d'une approbation de l'Autorité des marchés financiers.

La Modification ne constitue pas un supplément au prospectus de base au sens du Règlement prospectus et ne fera pas non plus l'objet d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La présente Modification a été préparée afin de refléter dans le Document d'Information la modification de la perspective attachée à la notation financière de l'Émetteur par S&P Global Ratings Europe Limited (**S&P**).

Des copies de cette Modification sont disponibles sans frais au siège de l'Émetteur ou sur son site internet (www.paysdelaloire.fr)

A l'exception de ce qui figure dans la présente Modification, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'Information.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans la présente Modification et toute déclaration contenue dans le Document d'Information, les déclarations de la présente Modification prévaudront.

TABLE DES MATIERES

MODIFICATION DE LA NOTATION FINANCIERE	p.3
RESPONSABILITÉ DE LA MODIFICATION DU DOCUMENT D'INFORMATION	p.4

MODIFICATION DE LA NOTATION FINANCIERE

La présente Modification fait suite à la publication par S&P, le 4 mars 2025, d'une mise à jour de la perspective attachée à la notation financière long terme de l'Émetteur.

A la date du Document d'Information, la notation financière long terme de l'Émetteur par S&P était AA- (perspective stable). Depuis le 4 mars 2025, S&P a confirmé la notation financière long terme de l'Émetteur et a révisé sa perspective de stable à négative.

A compter de la date de la présente Modification, toute référence à la notation financière de l'Émetteur doit s'entendre telle que modifiée par la présente Modification.

RESPONSABILITE DE LA MODIFICATION DU DOCUMENT D'INFORMATION

Personne qui assume la responsabilité de la présente Modification du Document d'Information

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans la présente Modification sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le [6] mars 2025

Région des Pays de la Loire
Hôtel de Région
1, rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9
France

Représentée par : Monsieur Emmanuel Bernard
Directeur des finances et de la commande publique